

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2333

présenté par

M. Alauzet, Mme Riotton, M. Pellois, M. Sommer, M. Colas-Roy, M. Testé, Mme Valérie Petit,
Mme Chapelier, M. Maire, Mme Toutut-Picard et Mme Le Feur

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« en raison de leur niveau élevé d'émission de gaz à effet de serre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'un des grands problèmes de notre société est l'impact des énergies fossiles sur l'environnement. L'extraction, la transformation, le transport et la combustion du pétrole, du charbon et du gaz entraînent tous l'émission de très grandes quantités de CO2 et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Aussi, il apparaît totalement anachronique de créer et diffuser des campagnes de publicité pour ce type d'énergie.